Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20120628-VD20122806-025-DE

Date de télétransmission : 05/07/2012 Date de réception préfecture : 05/07/2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 28 juin 2012



## MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : Mme DILLENSEGER - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. BORDAT - M. DUGOURD - M.OUAZANA

## OBJET

## **DE LA DELIBERATION**

Avenue Raymond Poincaré - Désaffectation et déclassement du domaine public communal et cession d'une emprise foncière

Monsieur Izimer, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière située 14-18, avenue Raymond Poincaré en vue de permettre le projet d'extension de l'hôtel des Congrès.

25

Au cours de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 3 au 18 avril 2012 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ; le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Il est donc proposé de décider la désaffectation et le déclassement partiel d'une emprise foncière d'une superficie d'environ 40 m² et de procéder à sa cession au profit de la SCI Sofihbo, moyennant le prix de 300 € le m², soit la somme prévisionnelle de 12 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

- Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :
- 1- décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière d'une superficie d'environ 40 m², située 14-18, avenue Raymond Poincaré, telle que représentée sur le plan joint au rapport ;
- 2- décider la cession de cette emprise à la SCI Sofihbo représentée par Monsieur Philippe Gaillard 15-17, avenue Foch 21000 Dijon, moyennant le prix de 300 € le m², soit la somme prévisionnelle de 12 000 € ;
- 3- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- 4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

